

Désignation d'un secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien Jumel, Maire, expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

☞ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder par un vote à main levée et nomme M. Mickaël PAJOT, secrétaire de séance.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal
du jeudi 3 février 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD François, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien Jumel, Maire, expose que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 3 février 2009 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 19 février dernier.

Si ce compte-rendu n'appelle pas d'observations particulières, il est proposé au Conseil Municipal de l'adopter.

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 3 février dernier.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Délégation du Conseil Municipal au Maire – article L 2122 -23 du Code
Général des Collectivités Territoriales – porter à connaissance des
décisions prises depuis le 3 février 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Conformément aux dispositions de l'article L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Sébastien JUMEL, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 3 février dernier, en vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibérations des 4 avril 2008 et 3 février 2009 :

→ Maison des associations – Mise à disposition à titre gratuit de locaux à l'association « Stade Dieppoise » - Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,

→ Fourniture et pose d'une barrière levante motorisée à contrôle d'accès au cimetière de Dieppe-Janval – Titulaire : Société Cégélec Sdem – Coût : 6 133,68 €HT,

→ Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une application de gestion de l'aide à domicile – Titulaire : SAS Médisys – Coût : Lot 1 « Fourniture et mise en œuvre de l'application » - 18 394 €HT – Lot 2 « Maintenance » - coût annuel (départ de la maintenance 1 an après la date d'admission du lot 1) : 2 140 €HT,

→ Maintenance des postes de travail de marque Apple – Titulaire : Sas Burotec – Durée : à compter du 3 février 2009 pour une durée d'1 an avec possibilité de renouvellement 3 fois pour des périodes identiques – Coût annuel : 5 600 €HT,

→ Contrat de prestation de services – Animation d'un atelier d'arts plastiques pour adultes à la maison de quartier du pollet – Titulaire : M. Nicolas STERIN - Durée : premier semestre 2009 – Coût : 1 400 €TTC,

→ Maintenance d'un copieur de plans grand format de type Rank Xerox 3030 – Renouvellement du marché 07.013 pour une période de douze mois à compter du 31 janvier 2009 – Titulaire : Société Editions Solution et Systèmes (E.S.S.) – Redevance forfaitaire annuelle de maintenance : 1 175,52 € HT - Redevance de maintenance au mètre linéaire : 0,306027 €HT,

→ Formation « Préparation à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe » organisée par le C.N.F.P.T, pour 3 agents de la Ville de Dieppe – Durée : 5 jours - Coût : 1 050 €TTC,

→ Formation « Budget locaux : connaître les principales règles budgétaires et comptables » organisée par l'organisme FORUM, pour un élu de la Ville de Dieppe – Durée : ½ journée – Coût : 310 €

→ Construction d'un boulodrome à Dieppe Janval – Contrôle technique – Titulaire : Société Qualiconsult – Coût : 2 580 €HT,

- ➔ Construction d'un boulodrome à Neuville-lès-Dieppe – Contrôle technique – Titulaire : Société Qualiconsult – Coût : 2 576 €HT,
- ➔ Contrat de prestation de services – Animation d'ateliers contes au pôle de services Camille Claudel du Val Druel – Titulaire : « Anim'Arts » - Durée : de février à juin 2009 – Coût : 1 155 €TTC,
- ➔ Formation « Maîtriser la prise de parole en public » organisée par l'organisme FORUM, pour un élu de la Ville de Dieppe – Durée : 1 journée – Coût : 556 €
- ➔ Mise à disposition de locaux de la Maison des associations au Lycée Maritime Anita Conti de Fécamp, afin de dispenser des cours de formation professionnelle – Durée : du 16 février au 2 juin 2009 – Coût : 3,20 € de l'heure,
- ➔ Service Logement – Maintenance du logiciel IMHOWEB – Renouvellement du marché n° 05.367 – Avenant n° 2, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mars 2009 – Coût mensuel : 183,21 €HT,
- ➔ Modification de la Régie de recettes – Service Etat Civil – Détermination d'un nouveau montant maximum de l'encaisse pour la régie principale – Etat civil de la Mairie de Dieppe : 10 000 € et pour la Sous-régie – Mairie de Neuville : 2 000 €
- ➔ Droits d'accès à la plate-forme Alliance pour le suivi des garanties d'emprunts – Titulaire : Société Finance Active – Durée : 1 an à compter du 1^{er} février 2009 avec possibilité de renouvellement 2 fois par reconduction expresse – Montant annuel : 2 000 €HT,
- ➔ Droits d'accès au site Finance Active « Insito » pour le suivi et l'optimisation de la dette financière – Titulaire : Finance Active – Durée : 1 an à compter du 1^{er} février 2009 – Coût annuel : 7 103,73 €HT,
- ➔ Utilisation de fréquences pour le réseau radioélectrique de surveillance des plages de Dieppe et Puy – Paiement et recouvrement des redevances - Substitution de l'Agence Nationale des Fréquences à l'ARCEP (mise en œuvre du décret n° 2007-1532 du 24/10/2007),
- ➔ Prospection publicitaire pour des publications de la Ville de Dieppe – Avenant n° 2 au marché n° 07.373 – Titulaire : SAS HSP - Réintégration d'un tarif : « page intérieure 1/16 de page »,
- ➔ Informatisation des crèches et haltes garderies – renouvellement du contrat de maintenance du logiciel « concerto » – Avenant n°3 au marché n° 04.416 – Titulaire : Société Arpège – Durée : 1 an à compter du 1^{er} avril 2009 – Coût : 2 489,44 €TTC,

→ Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une application de gestion des cimetières – Titulaire : Société Logitud Solutions – Coût de l'application : 8 935,28 €HT incluant la fourniture et mise en place. Coût de la maintenance : 1 389,75 €HT,

→ Contrat de maintenance pour la vérification et l'entretien des ascenseurs des bâtiments communaux – avenant n° 3 au marché n° 07.006 – Titulaire : Société Otis – Durée : renouvellement pour une période de 12 mois à dater du 23 janvier 2009,

→ Contrat de maintenance du système de protection antivol de la Médiathèque Jean Renoir – Titulaire : Société 3M France – Durée : du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, période non renouvelable – Coût : 2 437,26 HT,

→ Contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie, centre Jean Renoir, Château-Musée, centre-aéré de Puys et Hôtel de Ville – Avenant n° 3 au marché n° 06.305 – Détermination de la formule de révision de prix – Titulaire : Société Siemens,

→ Acceptation de dons privés au Fonds Ancien & Local de la Médiathèque Jean Renoir (affiches touristiques sur Dieppe et sa région, revues locales, guide Courtine, clichés numériques photographiques, DVD sur les festivals de cerf-volant, DVD sur l'Estran cité de la mer, affiches et divers documents philatéliques dieppois) – Donateurs : M. Mme Jouette, M. Pierre Verbraecken, M. Jean Decaux, M. Louis Guichard, Mme Jeanine Godeau,

→ Mise à disposition de locaux à titre gratuit, au pôle de services La Fontaine au profit de l'association « Accueil Soutien et Vie des Quartiers (A.S.V.Q) – Durée : du 1^{er} février 2009 jusqu'au 30 juin 2009,

→ Cimetière de Neuville-lès-Dieppe – rachat d'une case colombarium par la Ville de Dieppe – Bénéficiaire : M. Le GOFF Alfred – Coût de l'acte de rétrocession : 215,29 €

→ Location-entretien d'un photocopieur couleur au Cabinet du Maire – Titulaire : SA Ricoh France – Durée : 48 mois à compter de la date de notification du contrat – Coût : Loyer trimestriel de 395,66 € HT. Maintenance : copie noir et blanc (0,00481 € HT/page), copie couleur (0,04664 €HT/page),

→ Formation ACMO 3 intitulée « le document unique », pour un agent de la Ville de Dieppe, organisée par le C.N.F.P.T. – Coût : 65 €

→ Service communication - Hébergement du site Internet de la Ville de Dieppe – Titulaire : Société NOVELYS SARL – Durée : 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse – coût annuel : 400 €HT,

➔ Mise à disposition gratuite d'un local par Habitat 76 de 23 m² au 4 à 6 rue Cousin Despréaux à Dieppe pour stockage de matériel - Durée : 1 an à compter du 1^{er} mars 2009.

☞ **Le Conseil Municipal a pris acte de ce porter à connaissance.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Motion sur le projet de carte scolaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

« L'égalité n'est pas un vain mot. L'Ecole en est la garante et doit assurer à tous l'accès aux savoirs. Il est nécessaire de ne faire aucune distinction et donc de dispenser les mêmes enseignements quel que soit le territoire et le public concerné. Elle doit permettre aux enfants de développer leur personnalité et leur esprit critique, de trouver une place au sein de la société, leur permettre de devenir des citoyens libres et éclairés.

L'annonce par le gouvernement de la suppression de 13 500 postes d'enseignants au niveau national s'est traduite dans notre ville par le projet de suppression d'une vingtaine de postes dans le secondaire et de fermeture de sept classes dans les écoles élémentaires et maternelles.

Cette décision purement comptable ne prend pas en compte les spécificités de notre territoire et de sa population. Elle est prise au détriment de l'avenir des enfants, les difficultés sociales des familles n'étant pas prises en considération.

Par ailleurs, à ces suppressions de postes et fermetures de classes vient s'ajouter la sédentarisation préjudiciable d'une majorité des postes du RASED dont le travail de suivi pédagogique et psychologique s'avère indispensable auprès de certains enfants.

Pourtant, la baisse démographique constatée devrait permettre un meilleur suivi des enfants notamment en Zone d'Education Prioritaire, car moins d'élèves par classe c'est l'assurance d'un travail individualisé et différencié afin de prendre en compte les difficultés de chacun.

La mobilisation de la communauté éducative, soutenue par les élus de gauche, a permis de maintenir ouvertes les classes menacées à Paul Bert élémentaire, Sonia Delaunay élémentaire et maternelle et Feldmann maternelle, et de suspendre jusqu'en juin les projets de fermetures sur Langevin - Louise Michel maternelle et Desceliers élémentaire. Cependant, le compte n'y est toujours pas et la dégradation des conditions d'enseignement et de scolarisation des enfants risque fort de se poursuivre lors de la prochaine rentrée.

Par conséquent, le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe dénonce la politique éducative du gouvernement et renouvelle son soutien à la communauté éducative, enseignants et parents d'élèves en tête, dans leurs mobilisations pour obtenir le maintien des classes menacées de fermeture.

Il requiert des autorités académiques un réexamen des décisions annoncées pour tenir compte des avis justifiés de la communauté éducative et des associations de parents d'élèves concernées. »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

☞ **31 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts).

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble », « le groupe Centriste », et M. Jean-Claude CHAUVIERE, « Conseiller indépendant » ne participent pas au vote.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Motion contre la suppression de la Taxe Professionnelle

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Christian CUVILLIEZ, Conseiller Municipal, propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

« Le jeudi 5 février dernier, M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, a annoncé, sans aucune concertation préalable avec les associations d'Elus, la suppression pour 2010 de la taxe professionnelle.

La taxe professionnelle est la ressource principale des collectivités locales. La diminuer, voire la supprimer, c'est soit limiter fortement l'activité des collectivités au service des populations, soit augmenter les impôts sur les ménages ou les deux conjointement.

Faut-il rappeler que 73 % des investissements publics civils sont portés par les collectivités locales. Leurs interventions constituent un marché considérable et de ce fait, un levier crucial de soutien à l'activité économique de notre pays.

C'est dire si le moment paraît délicat pour annoncer la suppression imminente de leur première ressource fiscale.

Et ce n'est pas la proposition floue d'une écotaxe, d'une taxe « carbone » qui remplacera financièrement la perte de la taxe professionnelle.

De plus, il est à noter l'étrangeté financière consistant à remplacer une ressource pérenne finançant des dépenses pérennes par une écotaxe dont la finalité même est de disparaître.

Il faut rappeler que c'est par la taxe professionnelle que les entreprises contribuent à l'aménagement et aux services locaux dont elles profitent.

Cette éventuelle décision remet en cause le service public local et accentuera encore plus les conséquences de la crise sur les populations.

Nous ne pouvons accepter une telle orientation.

Loin de vouloir en rester au statu quo, le Conseil Municipal de Dieppe, se prononce pour une véritable réforme des finances locales, pour une taxe professionnelle qui soit modulable en fonction de l'emploi et de la formation existant au sein de l'entreprise et qui mette à contribution l'ensemble des revenus et notamment les placements financiers spéculatifs. »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

☞ 31 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts),

☞ Le groupe « Dieppe Ensemble », « le groupe Centriste », et M. Jean-Claude CHAUVIERE, « Conseiller indépendant » ne participent pas au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Motion pour une application plus humaine de la convention de la Haye

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

« La Convention de la Haye, conclue le 25 octobre 1980, sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants a été ratifiée par de nombreux États, dont la France et le Mexique. Elle entend garantir le retour immédiat d'enfants déplacés ou retenus de façon litigieuse par l'un de leurs parents dans un État contractant.

L'esprit de la Convention de La Haye veut que les enfants ne puissent être retirés de leur milieu habituel de sociabilité sans le consentement des deux parents jouissant de l'autorité parentale.

L'histoire d'Hélène R., dieppoise installée au Mexique, nous a interpellés quant à l'application inflexible de cette convention.

Cette femme, rentrée en France en août 2007 avec son petit garçon alors âgé de 3 mois, a décidé de ne pas repartir au Mexique pour leur bien et leur sécurité. Quelque temps après, la police l'informe qu'une plainte a été déposée contre elle au Mexique pour enlèvement international d'enfant et qu'elle est assignée devant le tribunal en application de la Convention de la Haye.

En avril 2008, le tribunal de Rouen déclare que le déplacement du petit garçon n'est pas illicite et décide qu'il doit rester avec sa mère. Le père fait appel et fin octobre la Cour d'Appel ordonne l'application de la Convention de la Haye. Fin novembre, le petit garçon est remis au père. Depuis, la jeune femme n'a pas de nouvelles de son fils.

Nous sommes profondément convaincus que l'intérêt de l'enfant prime pour toute question relative à sa garde, et la Convention de la Haye entend y veiller.

Nous sommes également profondément convaincus qu'un enfant doit grandir dans un environnement stable et serein. Ce fait est a priori garanti par l'article 13 « l'autorité judiciaire n'est pas tenue d'ordonner le retour de l'enfant , lorsque la personne [...] qui s'oppose à son retour établit [...] qu'il existe un risque grave que le retour de l'enfant ne l'expose à un danger physique ou psychique, ou de toute autre manière ne le place dans une situation intolérable. »

L'enfant d'Hélène R. a grandi à Dieppe depuis août 2007. Sa sécurité n'étant pas garantie au Mexique, il est inhumain, pour la mère et pour l'enfant, de le renvoyer dans un pays dans lequel il n'a vécu que quelques mois.

Le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe apporte donc son soutien à Hélène R. et sa famille dans toutes les démarches qu'elles entreprennent afin d'assurer un avenir plus stable à leur petit garçon. »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, cette motion.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Fiscalité 2009 – Vote des taux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

L'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2009, établi par les services fiscaux porte les indications suivantes :

ALLOCATIONS COMPENSATRICES	ANNÉE 2008	ANNÉE 2009
Taxe d'habitation	805 375, 00 €	807 992,00 €
Taxe foncière :		
- personnes de conditions modeste	183 809, 00 €	170 522, 00 €
- zones franches urbaines, zones urbaines sensibles	434 299, 00 €	387 658, 00 €
Taxe foncière (non bâti)	2137, 00 €	2 179, 00 €
Taxe professionnelle :		
- réduction de la fraction imposable des salaires	93 315, 00 €	66 105, 00 €
- abattement général de 16% des bases	419 294, 00 €	297 030, 00 €
TOTAL	1 938 229, 00 €	1 731 486, 00 €

Produit fiscal à taux constants :

	TAUX	PRODUIT SELON LES BASES DE 2008	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	17,60 %	5 302 675, 00 €	5 472 192, 00 €
Taxe foncière (bâti)	38,90 %	11 214 614, 00 €	11 683 226, 00 €
Taxe foncière (non bâti)	44,69 %	55 688, 00 €	54 879, 00 €
TOTAL		16 572 977, 00 €	17 210 297, 00 €

Considérant l'avis formulé par la Commission n° 1, réunie le mardi 17 mars 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour l'exercice 2009 les taux d'imposition 2008, soit :

- Taxe d'habitation 17,60 %
- Taxe foncière (bâti) 38,90 %
- Taxe foncière (non bâti) 44,69 %

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose qu'en application des dispositions de l'article 1636B sexies (chapitre III.1) du Code Général des Impôts, les communes, pour instituer et percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, fixent chaque année depuis les impositions dues au titre de l'année 2005, un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Sur une base prévisionnelle de 31 338 420 € il est proposé au Conseil Municipal de retenir pour l'année 2009, un taux de TEOM à 10% pour un produit attendu de 3 133 842 €

La commission n°1, réunie le mardi 17 mars 2009, a été saisie de cette proposition.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, cette proposition par :**

☞ **31 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts),**

☞ **8 voix « contre » (le groupe « Dieppe Ensemble », « le groupe Centriste », et M. Jean-Claude CHAUVIERE, «Conseiller indépendant »**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Vote du budget primitif 2009 – budget principal
Budget des journaux municipaux – budget du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 38*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que :

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2311-5
- la loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2009,
- l'état de la Dette,
- l'état des Emprunts garantis,
- les états statistiques et financiers,
- l'état des subventions et des participations,
- le rapport de synthèse établi par les Services Financiers,

Considérant :

- le débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2009,
- l'état constatant les résultats attendus du compte administratif 2008 « budget Ville », validé par M. le Trésorier Principal Municipal le 10 février 2009, annexé à la présente délibération,
- la réunion de la Commission n° 1,

Entendu le rapport présentant le projet de Budget,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Principal, le Budget « Journaux Municipaux », le budget du « stationnement » dont l'équilibre s'établit comme suit :

Budget Principal :

Le budget 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement	23 959 698,02 €
- section de fonctionnement	57 940 256,79 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
Immobilisations incorporelles	819 000,00	Subventions d'investissement	2 718 127,00
Subventions d'équipement versées	2 431 857,00	Emprunts	7 554 000,00
Immobilisations corporelles	2 376 127,00		
Immobilisations en cours	6 894 512,35		
	-----		-----
Total des dépenses d'équipement	12 521 496,35	Total des recettes d'équipement	10 272 127,00
Dépenses financières		Recettes financières	
Emprunt remboursement du		Dotations, fonds divers	880 000,00
Capital et divers	4 564 000,00		
Autres immobilisations financières	0,00	Produits des cessions	900 000,00
Dépenses imprévues	0,00	Autres immobilisations financières	0,00
	-----		-----
Total des dépenses financières	4 564 000,00	Total des recettes financières	1 780 000,00
Opérations pour compte de tiers	15 000,00	Opérations pour compte de tiers	0,00
	-----		-----
Total des dépenses réelles	17 100 496,35	Total des recettes	12 052 127,00

Opérations d'ordre

Opérations de transfert entre sections	121 800,00	Virement de la section de fonctionnement	2 345 619,35
Opérations patrimoniales	1 281 919,00	Opérations de transfert entre sections	2 824 550,00
	-----	Opérations patrimoniales	1 281 919,00
Total des dépenses d'ordre	1 403 719,00	Total des recettes d'ordre	6 452 088,35

Report d'investissement **3 672 567,65** **Report d'investissement** **4 160 937,00**

Résultat d'investissement reporté **1 782 915,02** **Excédent de fonctionnement capitalisé** **1 294 545,67**

TOTAL GENERAL	23 959 698,02		23 959 698,02
----------------------	----------------------	--	----------------------

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	12 502 721,44	Produits des services	3 449 638,00
Charges de personnel	27 686 343,00	Impôts et taxes	31 438 601,00
Autres charges de gestion courante	9 955 754,00	Dotations et participations	18 791 675,00
	-----	Autres produits	1 147 255,00
		Atténuation des charges	35 000,00
		-----	-----
Total des dépenses de gestion courante	50 144 818,44	Total des recettes de gestion courante	54 862 169,00
Charges financières	2 030 000,00		
Charges exceptionnelles	535 269,00		
Dotations aux provisions	20 000,00		
Dépenses imprévues	40 000,00		
	-----		-----
Total des dépenses réelles	52 770 087,44	Total des recettes réelles	54 862 169,00

<u>Opérations d'ordre</u>			
Virement à la section d'investissement	2 345 619,35		
Opérations de transfert entre section	2 824 550,00	Opérations de transfert entre sections	121 800,00
	-----		-----
Total des dépenses d'ordre	5 170 169,35	Total des recettes d'ordre	121 800,00

Résultat de fonctionnement reporté 2 956 287,79

TOTAL GENERAL	57 940 256,79		57 940 256,79
----------------------	----------------------	--	----------------------

Budget « journaux Municipaux »

Le budget 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	149 505,00	Produits des services	60 005,00
	-----	Dotations et participations	89 500,00
		-----	-----
Total des dépenses	149 505	Total des recettes de gestion courante	149 505

Budget « stationnement »

Le budget 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
charges à caractère général	1 085 500,00	produits des services	255 850,00
charges de personnel	262 780,00	impôts et taxes	1 060 000,00
autres charges de gestion courante	307 055,00	dotations et participations	35 930,00
charges exceptionnelles	2 000,00	autres produits de gestion	305 355,00
		atténuation des charges	200,00
Total des dépenses de gestion courante	1 657 335,00	Total des recettes de gestion courante	1 657 335,00

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2009 – budget principal – budget des journaux municipaux et budget du stationnement par :

☞ **31 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts),

☞ **7 voix « contre »** (groupe « Dieppe Ensemble » et « le groupe Centriste »),

☞ **1 « abstention »** (M. Jean-Claude CHAUVIERE, « Conseiller indépendant »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Attribution de subventions – budget principal 2009
(subventions supérieures à 23 000 €)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 32*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Madame Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose L'article L2311.7 du Code Général des Collectivités, modifié par l'ordonnance n°2005 du 26 août 2005 article 7, précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du Budget pour les subventions assorties de conditions d'octroi.

Il s'agit de subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € et qui nécessitent la conclusion d'une convention.

Considérant la réunion de la commission n°1 en date du 17 mars 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux organismes suivants :

ORGANISMES	IMPUTATION	MONTANT
COMITE SOCIAL PERSONNEL	020-6574-3120	217 000 €
DIEPPE CAPITALE DU CERF VOLANT	024-6574.03-3332	34 000 €
ESTRAN	025-6574-33301	102 000 €
LA PROVIDENCE	212-6574.9-326	27 805 €
AMYS DU VIEUX DIEPPE – AMIS DU MUSEE	322-6574.25-3355	41 750 €
DIEPPE SCENE NATIONALE	314-6574-3351	525 450 €
DIEPPE UNIVERSITAIRE CLUB	40-6574-339	82 000 €
FCD - FOOTBALL CLUB DIEPPOIS	40-6574-339	127 250 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	40-6574.12-339	45 000 €
FOYER DUQUESNE	025-6574-3781	62 000 €
MAISON JACQUES PREVERT	422-6574.3-3781	218 000 €
MAISON DES JEUNES - MAISON POUR TOUS	422-6574.41-3781	140 000 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - CENTRE	422-6574.5-3781	143 500 €
OXYGENE	422-6574-3781	210 000 €
VERT MARINE – DELEGATION SERVICE PUBLIC	414-6574.7-3110	686 740 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, les propositions ci-dessus, par :

☞ 32 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir , groupe des Elus Verts , groupe centriste),

☞ 5 « abstentions » (groupe Dieppe Ensemble),

☞ M. Jean-Claude CHAUVIERE et M. Frédéric ELOY ne participent pas au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Parc de stationnement de la plage – participation du Budget de la Ville
au Budget 2009 du parking de la plage**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a confié la gestion du parc de stationnement de la plage à une régie à simple autonomie financière administrée par un Conseil d'Exploitation. Cependant, l'équilibre financier de ce parking ne saurait être atteint avec les seules recettes perçues des usagers.

En effet, pour la seule année 2009 et au delà des charges liées à l'exploitation de ce parking, la charge de l'annuité de la dette se monte à 638 000 € sur un encours d'emprunt au 1er janvier 2009 de 7 071 486,28 €

C'est pourquoi, conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 365 417,57 € à la régie pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage en considération des contraintes ci dessus évoquées pesant sur le budget de la régie qui ne permettent pas d'atteindre l'équilibre budgétaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la participation du budget de la Ville au budget 2009 du parking de la plage – Parc de stationnement de la plage, par :

☞ **31 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts),

☞ **8 voix « contre »** (groupe « Dieppe Ensemble », « le groupe Centriste », M. Jean-Claude CHAUVIERE, « Conseiller indépendant »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Parc de stationnement de la plage – Parking du Centre Balnéaire –
Budget Primitif 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République
- le projet de Budget Primitif 2009

Considérant :

- l'avis favorable émis, par le Conseil d'Exploitation de la Régie qui s'est réuni le vendredi 20 mars 2009,
- l'avis formulé par la commission n°1 réunie le 17 mars 2009.

M. TAVERNIER Eric, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à adopter le budget primitif 2009 du parc de stationnement de la plage – parking du centre balnéaire.

Ce budget se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'emprunts	453 762,28	Résultat d'investissement reporté	141 762,28
Total des dépenses réelles	453 762,28	Total des recettes réelles	141 762,28

Opérations d'ordre

		Virement de la section d'exploitation	292 555,00
		Amortissement des immobilisations	19 445,00
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	312 000,00

TOTAL GENERAL	453 762,28	TOTAL GENERAL	453 762,28
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	175 500,00	Ventes de produits fabriqués, prestations...	500,00
Charges de personnel et frais assimilés	6 500,00	Autres produits de gestion courante	106 000,00
Autres charges de gestion courante	2,00	Produits exceptionnels	365 417,57
Charges financières	326 000,00	Résultat de fonctionnement reporté	350 084,43
Dépenses imprévues	2 000,00		
Total des dépenses réelles	510 002,00	Total des recettes réelles	822 002,00

Opérations d'ordre

Dotations aux amortissements	19 445,00		
Virement à la section d'investissement	292 555,00		
Total des dépenses d'ordre	312 000,00	Total des recettes d'ordres	0

TOTAL GENERAL	822 002,00	TOTAL GENERAL	822 002,00
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2009 du parc de stationnement de la plage – parking du centre balnéaire, par :

☞ **31 voix « Pour »** (« groupe des Elus Communistes et Républicains », « groupe Dieppe A-Venir », « groupe des Elus Verts »),

☞ **8 voix « contre »** (« groupe « Dieppe Ensemble », « le groupe Centriste », M.,Jean-Claude CHAUVIERE, « Conseiller indépendant »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Régie de la salle des congrès – Participation du Budget de la Ville au budget 2009 de la salle des congrès

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose que l'équilibre financier de la salle des congrès de Dieppe ne saurait être atteint avec les seules recettes procurées par les tarifs de location.

En effet, la réalisation de la salle des congrès a nécessité un investissement de 1 974 976 € TTC couvert par des subventions et par un emprunt de 1 149 976 €. La charge de cet emprunt a été transférée, à compter du 1er janvier 2009, du Budget principal de la Ville au Budget de la Régie de la salle des congrès. Ainsi, pour l'année 2009, la charge de l'annuité de la dette se monte à 115 419, 72 € auxquels il convient d'ajouter les Intérêts courus non échus (ICNE), ce qui représente un montant total de 129 000 €

Conformément à l'article L.2224-2 du CGCT, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 129 000 € à la Régie pour l'exploitation de la salle des congrès en considération des contraintes pesant sur le budget de la Régie qui ne permettent pas d'atteindre l'équilibre budgétaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** cette proposition, par :

☞ **32 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant),

☞ **7 voix « contre »** (groupe « Dieppe Ensemble », « le groupe Centriste »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Régie de la salle des congrès – Location de salles – Budget Primitif 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet de Budget Primitif : 2009

Considérant :

- l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie, réuni le 17 février 2009
- la réunion de la Commission n°1 le 17 mars 2009

Mme Vérene LEGRAND, Adjointe au Maire, invite le Conseil Municipal à adopter le budget primitif 2009 de la Salle des Congrès – location de salles qui se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'emprunts	69 000		
Immobilisations corporelles	20 000		
Total des dépenses réelles	89 000	Total des recettes réelles	0

Opérations d'ordre

		Virement de la section d'exploitation	89 000
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	89 000

TOTAL GENERAL	89 000	TOTAL GENERAL	89 000
----------------------	---------------	----------------------	---------------

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	45 200	Ventes de produits fabriqués, prestations...	22 500
Charges de personnel et frais assimilés	41 978,89	Autres produits de gestion courante	28 000
Autres charges de gestion courante	10	Produits exceptionnels	129 000
Charges financières	60 000	Résultat de fonctionnement reporté	58 688,89
Dépenses imprévues	2 000		
Total des dépenses réelles	149 188,89	Total des recettes réelles	238 188,89

Opérations d'ordre

Virement à la section d'investissement	89 000		
Total des dépenses d'ordre	89 000	Total des recettes d'ordres	0

TOTAL GENERAL	238 188,89	TOTAL GENERAL	238 188,89
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le budget primitif 2009 de la salle des congrès, par :**

☞ **32 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant),

☞ **7 voix « contre »** (groupe « Dieppe Ensemble », « le groupe Centriste »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Centre d'hébergement les Roches – Budget primitif 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet de Budget Primitif 2009

Considérant :

- l'avis formulé par la Commission n°1 « Finances », réunie le mardi 17 mars 2009.

- l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation du Centre réuni le 19 février 2009, Mme Françoise COTTARD, Conseillère municipale, invite le Conseil Municipal à adopter le budget primitif 2009 du Centre les Roches qui se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	11 050		
Total des dépenses réelles	11 050	Total des recettes réelles	0

Opérations d'ordre

		Virement de la section de fonctionnement	10 000
		Amortissement des immobilisations	1 050
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	11 050

TOTAL GENERAL	11 050	TOTAL GENERAL	11 050
----------------------	---------------	----------------------	---------------

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	146 650	Produits des services, du domaine et ventes diverses	232 600
Charges de personnel et frais assimilés	134 840	Dotations et participations	60 000
Charges financières	60		
Total des dépenses réelles	281 550	Total des recettes réelles	292 600

Opérations d'ordre

Virement à la section d'investissement	10 000		
Dotations aux amortissements	1050		
Total des dépenses d'ordre	11 050	Total des recettes d'ordres	0

TOTAL GENERAL	292 600	TOTAL GENERAL	292 600
----------------------	----------------	----------------------	----------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2009 du Centre d'hébergement Les Roches.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Tarifs des services publics 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 33*

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3)

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est demandé au Conseil Municipal d'adopter, à compter du 1^{er} avril 2009, les tarifs des Services Publics Municipaux en fonction de la spécificité de chaque activité.

Ces tarifs sont détaillés en annexe à la présente délibération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les tarifs des services publics de l'année 2009, tels qu'annexés, par :

☞ **33 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, le groupe Centriste)

☞ **6 « abstentions »** (M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant, et le groupe « Dieppe Ensemble »)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Budget salle des Congrès – Location de salles municipales
Tarifs 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 38*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3)

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4) - Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est demandé au Conseil Municipal d'adopter, à compter du 1^{er} avril 2009, les tarifs des locations de salles, étant précisé que pour un certain nombre de services, ceux-ci enregistrent une augmentation moyenne de 2,7 %, correspondant à l'indice des prix à la consommation hors tabac (base INSEE - octobre 2008 sur une année).

Ces tarifs sont détaillés en annexe à la présente délibération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions tarifaires telles qu'annexées, par :

☞ **33 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, le groupe Centriste)

☞ **5 voix « Contre »** (« groupe Dieppe Ensemble »)

☞ **1 « abstention »** M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Centre Balnéaire – Tarification 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 33*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3)

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4) - Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose que le contrat d'affermage signé le 14 décembre 2006 avec la société Vert Marine prévoit dans son article 29.1 que l'ensemble des tarifs soit révisé au 1er janvier de chaque année selon la formule d'indexation figurant au dit contrat.

Cette formule se traduit pour l'année 2009 par une augmentation des tarifs de 5,44 %.

Toutefois, à la demande de la Ville, dans un souci de rendre la piscine plus accessible aux familles dieppoises, des propositions de tarifs dérogatoires à cette règle ont été négociées avec le délégataire.

Il est donc proposé au conseil Municipal de modifier ces tarifs dieppois de la façon suivante :

	Tarif 2008	Tarif indexé	Propositions tarif 2009
Adulte	4,60	4,85	4,50
Enfant	3,60	3,80	3,50
Carte famille Adulte	2,30	2,45	2,25
Carte famille Enfant	1,80	1,90	1,75
Senior + 55 ans	3,60	3,80	3,60

La carte famille qui permet l'accès au tarif le plus avantageux serait valable 12 mois au lieu de 6 actuellement, soit pour les familles une dépense réduite de 22,65 € sur l'année.

L'application des autres tarifs indexés selon la formule contractuelle ne nécessite pas de délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider ces propositions de tarifs 2009.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions tarifaires ci-dessus, par :

☞ **33 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, le groupe Centriste)**

☞ **6 « abstentions » (« groupe Dieppe Ensemble », « M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant »).**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Collecte des déchets de l'hôpital de Dieppe – avenant n°3 –
reconduction de la convention n° 04-395**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose qu'une convention n° 04.395 en date du 4 novembre 2004 a été signée entre la Ville de Dieppe et l'Hôpital de Dieppe, afin de définir les modalités de la collecte et du traitement des déchets de l'Hôpital.

Cette convention a été passée pour une durée d'un an avec renouvellement par tacite reconduction.

A la demande de l'Hôpital 2 avenants ont été signés afin de proroger la validité de cette convention jusqu'au 31 décembre 2007.

Suite à un oubli administratif, cette convention n'a pas été prorogée pour 2008 mais le service a été effectué.

A la demande de l'hôpital il est proposé de proroger cette convention pour les périodes du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 et du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 pour la reconduction de cette convention jusqu'au 31 décembre 2009.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Gestion des déchets autres que les ordures ménagères – avenants n°1 –
Reconduction des marchés « collecte des encombrants », « collecte des
colonnes à verres », « tri des déchets recyclables »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du treize décembre 2007, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés suivants avec l'entreprise VEOLIA Propreté Normandie :

- lot n° 1 Collecte des encombrants
- lot n° 3 Collecte des colonnes à verre
- lot n° 4 tri des déchets recyclables

Ces marchés ont pris effet respectivement le 7 janvier 2008 pour le lot N° 1 et le 28 décembre 2007 pour les lots 3 et 4.

Ils ont été passés pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement par reconduction expresse.

Il est proposé de proroger ces marchés de 12 mois pour les périodes suivantes :

Lot n° 1 : du 7 janvier 2009 au 6 janvier 2010

Lot n° 3 : du 28 décembre 2008 au 27 décembre 2009

Lot n° 4 : du 28 décembre 2008 au 27 décembre 2009

Toutes les autres clauses des marchés restent inchangées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces avenants n° 1 avec la société VEOLIA Propreté Normandie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Location-entretien de deux photocopieurs – service reprographie –
avenant n°3 au marché n° 06.014**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 28 juillet 2005, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la location-entretien de photocopieurs pour les services municipaux.

Le 16 décembre 2005, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à la Société Toshiba – TOB OMB Bureautique le lot « location-entretien de deux copieurs au service reprographie ».

Le présent marché découlant de cette attribution a pris effet à la date effective de livraison et de mise en service de ces deux copieurs (1^{er} avril 2006).

Le marché est renouvelable trois fois par reconduction expresse pour des périodes de douze mois chacune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 approuvant le renouvellement du marché pour une dernière période de douze mois et les conditions financières attachées à cette reconduction (1^{er} avril 2009 – 1^{er} avril 2010).

Les conditions financières pour cette dernière période de renouvellement (inchangées par rapport à la période initiale) sont :

- location annuelle : 7 776,00 €Hors Taxes
- maintenance : 4,00 €Hors Taxes les 1 000 copies.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Assurance « multirisque collective » - avenant n° 2 au contrat
n° 2320587004 – extension de garantie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par contrat n° 2320587004 en date du 1 janvier 2004, la Ville de Dieppe a confié au cabinet LAMY, AXA assurances, les assurances de la ville relatives aux biens communaux et aux expositions organisées par les services municipaux.

Du 11 décembre 2008 au 5 janvier 2009, la Ville de Dieppe a organisé un « Village de Noël » composé de 20 chalets en bois et d'une patinoire.

Afin de pouvoir étendre les garanties à ce village il est nécessaire de conclure un avenant temporaire au contrat liant la Ville au cabinet LAMY.

L'extension de cotisation engendrée par cet avenant s'élève à la somme de 201,36 € hors taxes et catastrophes naturelles soit 300 € toutes taxes incluses.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 au contrat n° 2320587004 avec le cabinet LAMY, AXA assurances pour un montant T T C de 300 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Régie de recettes « cantines » - déficit – constatation de la force majeure

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

VU :

- le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

- Vu le décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés.

Considérant :

- Que suite au vol qui a été commis à la mairie de Neuville-les-Dieppe en date du 27/11/2008, la régie des cantines présente un déficit de 231,74 €

- Qu'un ordre de reversement de 231,74 € a été émis à l'encontre de Madame Nadine BRETON, régisseur, pour régulariser la situation.

- Que la responsabilité du régisseur n'est pas engagée compte tenu de l'absence de faute,

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la décharge de responsabilité du régisseur de cette régie, s'agissant d'un cas de force majeure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Régie de recettes « photocopies et location de salles – Mairie annexe de Neuville-lès-Dieppe » - déficit – constatation de la force majeure

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

VU :

- le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

- le décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptes publics et assimilés.

Considérant :

- Que suite au vol qui a été commis à la mairie de Neuville-les-Dieppe en date du 27/11/2008, la régie des photocopies et location de salles présente un déficit de 257,00 €

- Qu'un ordre de reversement de 257,00 € a été émis à l'encontre de Madame Martine ANFRAY, régisseur, pour régulariser la situation.

- Que la responsabilité du régisseur n'est pas engagée compte tenu de l'absence de faute,

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la décharge de responsabilité du régisseur de cette régie, s'agissant d'un cas de force majeure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Régie de recettes « Petite enfance » - déficit – constatation de la force majeure

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

VU :

- le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

- le décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptes publics et assimilés.

Considérant :

- Que lors de son versement le 02/10/2008 à la Perception, Madame Valérie LEMAITRE, régisseur, a constaté une différence de 99,22 €

- Qu'un ordre de reversement de 99,22 € a été émis à son encontre pour régulariser la situation.

- Que la responsabilité du régisseur n'est pas engagée compte tenu de l'absence de faute,

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la décharge de responsabilité du régisseur de cette régie, s'agissant d'un cas de force majeure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Marchés à bons de commande pour travaux de gros œuvre, maçonnerie, VRD, aménagements extérieurs, plâtrerie, ravalement extérieur, carrelage pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments publics et privés municipaux – Titulaire : SARL BADIE – Avenant n°1 au marché 08-301 relatif à l'acceptation de la nouvelle forme juridique de la Société

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal délégué, expose que par marché n° 08.301 en date du 11 décembre 2008, la Ville de Dieppe a confié à l'entreprise BADIE le marché à bons de commande pour travaux de gros œuvre, maçonnerie, VRD aménagements extérieurs, plâtrerie, ravalement extérieur, carrelage pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments publics et privés municipaux.

Par courrier en date du 1^{er} décembre 2008, Monsieur François BADIE a informé du changement de forme juridique de son entreprise, de son numéro de SIRET et de ses coordonnées bancaires. L'entreprise individuelle Badie Maçonnerie devient la S A R L Badie Maçonnerie et son nouveau numéro de SIRET le 504 237 918 00017.

Afin de prendre en compte ces changements, il convient de signer un avenant n° 1 avec la nouvelle S A R L Badie Maçonnerie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet avenant n° 1 au marché n° 08.301 avec la S A R L Badie Maçonnerie représentée par M. François BADIE.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Attribution des marchés publics relatifs aux travaux d'entretien,
d'amélioration et d'extension de voirie et d'asphalte – délibérations
n° 44 et n°45 en date du 18 décembre 2008 - Communication**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Christian LAPENA, Conseiller municipal délégué, rappelle que par délibérations n° 44 et 45 en date du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises et autorisé M. le maire à lancer une procédure d'Appel d'offres ouvert et à signer les marchés à intervenir.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 mars 2009, a attribué ces deux marchés comme suit :

- travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension de voirie :
Entreprise Eurovia à Arques la Bataille avec un rabais de 18 % sur les prix du bordereau.
- travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension d'asphalte :
Entreprise ASTEN à Sotteville-lès-Rouen avec un rabais de 11,5 % sur les prix du bordereau.

Le Conseil Municipal prend acte

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Formation des élus – exercice du droit à la formation – orientations -
crédits**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que l'article 73 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité complété par l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Conformément à l'article L.2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose «...le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la Commune...», il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de formation.

Le Conseil Municipal ayant arrêté le montant total brut des indemnités de fonctions à la somme de 415 818,84 €, la dépense de formation ne pourra excéder 20 % de cette somme, soit 83 163,77 €

Considérant la réunion des présidents de groupe en date du 15 Janvier 2009

Il est proposé au Conseil Municipal :

1 – d'arrêter le montant des dépenses de formation à 25 000,00 €

2 – de déterminer les orientations comme suit :

- Le droit à la formation est un droit individuel, ouvert à chaque élu qui pourra bénéficier, pendant l'exercice de son mandat, de la prise en charge de sa formation relative aux questions ayant trait à la fonction électorale et à la gestion municipale.

- Les sommes inscrites au budget de la Commune correspondent à des sessions de formation, suivies éventuellement au sein de plusieurs organismes, en fonction des demandes des élus.

- Les critères de la répartition des crédits consacrés à la formation de chacun des élus sont donc les suivants : Le budget de 25 000, 00 € sera réparti sur les 39 élus soit une somme par élu de 641 € sur l'année 2009.

3 – d'inscrire au budget de la commune la somme afférente à la dépense, chapitre 65

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Cession de micro-ordinateurs – convention Ville de Dieppe –
Association « ACREPT » - chantier d’insertion**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe, lors du renouvellement de son parc informatique, dispose régulièrement de matériel dont les performances sont devenues insuffisantes pour une utilisation professionnelle.

L'ACREPT, chantier d'insertion, association à but non lucratif, a développé depuis 2006 une action « Atelier Informatique » qui récupère et valorise des équipements informatiques afin de les redistribuer contre une somme modique aux bénéficiaires des minimas sociaux. Elle propose chaque année à au moins 7 personnes bénéficiaires du RMI une formation dépannage-maintenance en informatique.

- Considérant l'intérêt de cette action qui a pour but de réduire la fracture numérique en permettant aux plus démunis d'avoir accès au NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication). Considérant que cette action s'inscrit également dans le cadre du développement durable, en donnant une seconde vie à du matériel amorti par la Ville de Dieppe et ne correspondant plus à ses besoins.

- Vu l'avis formulé par la commission municipale n°3 « environnement – développement durable – tourisme – coopération intercommunale », réunie le jeudi 26 février 2009,

Il est proposé de conclure une convention avec l'ACREPT, afin de lui céder à titre gracieux, le matériel réformé de la Ville de Dieppe, avec les objectifs énoncés ci-dessus.

Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'autoriser la signature de ladite convention

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Périmètre de Restauration Immobilière « Cœur Historique de Dieppe »
- Prorogation de la 4^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité Publique de
travaux, acquisition et enquête parcellaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le 26 juin 2003, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le lancement de la quatrième tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux. Le 5 août 2004, le Préfet approuvait cette quatrième tranche de DUP, par arrêté préfectoral d'une durée de cinq ans.

Aujourd'hui toutes les parcelles n'ont pas encore été traitées, il est donc nécessaire de proroger cette quatrième tranche de DUP qui est composée comme suit :

10 parcelles en DUP de travaux:

- 11 place Nationale – AB 373
- 28 rue du Haut Pas – AI 13
- 18 rue Parmentier – AK 238
- 2 rue des Bonnes Femmes – AK 186
- 6 rue Beaugard – AK 157
- 8 rue Beaugard – AK 156
- 10 rue Beaugard – AK 155
- 12 rue Beaugard – AK 154
- 4 place du Petit Enfer – AK 284
- 4 place du Petit Enfer – AK 285

1 parcelle en DUP acquisition et enquête parcellaire:

- 11 place Nationale – AB 373 (en partie)

Considérant l'avis favorable émis par la Commission n° 6 « Urbanisme – Economie – travaux – gestion des espaces urbains », réunie le 5 mars 2009

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la prorogation de la 4^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité Publique de Travaux, Acquisition et Enquête Parcellaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Pièces jointes:

- Plan général des immeubles ciblés,
- Tableau des immeubles concernés.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau
Urbain avec volet insalubrité « Cœur Historique de Dieppe » -
Convention d'attribution d'un fonds de concours de la communauté
d'agglomération « Dieppe Maritime » en faveur de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe mène par le biais de la SEMAD une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le cœur historique de Dieppe en collaboration avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Général de la Seine-Maritime. La convention d'OPAH RU a été signée le 8 octobre 2003. Cette convention avait été conclue pour une période de cinq ans qui a pris fin en octobre dernier.

Aujourd'hui, si la Ville souhaite maintenir son dispositif, il est nécessaire d'engager une troisième OPAH RU et par conséquent de mettre en œuvre une nouvelle convention d'OPAH RU pour les cinq prochaines années. L'addition des logements restants à réhabiliter des précédentes tranches de DUP et celui des futures tranches de DUP représente un objectif quantitatif, pour les 5 ans de l'opération, de 350 logements.

Parallèlement à cette convention et par délibération du 16 décembre 2008, le conseil de communauté de Dieppe Maritime a décidé l'attribution d'un fonds de concours annuel d'un montant maximum de 80 000 € en faveur de la Ville de Dieppe pour soutenir l'effort de production de logements conventionnés sociaux et très sociaux engagé par la Ville de Dieppe dans le cadre de la nouvelle OPAH RU prévue pour les années 2009 à 2013.

La convention d'attribution de ce fonds de concours, dont la durée est fixée à 5 ans dans le but de correspondre à la durée de la convention OPAH RU prévue pour les années 2009 à 2013, met en place les conditions de paiement de cette aide versée par Dieppe Maritime à la Ville de Dieppe.

Considérant l'avis favorable émis par la Commission n°6 « Urbanisme- Economie-Travaux-Gestion des espaces urbains » réunie le 5 mars 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de cette convention et d'autoriser sa signature.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement
Urbain avec volet insalubrité « Cœur Historique de Dieppe » -
Convention quadripartite**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le 24 juin 1999, la Ville de Dieppe a passé une convention publique d'aménagement avec la SEMAD afin de lui confier l'aménagement du cœur historique de Dieppe. Dans ce cadre, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été mise en oeuvre dans laquelle, la Ville de Dieppe par le biais de la SEMAD travaille en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Général de la Seine-Maritime. La convention d'OPAH RU a été signée le 8 octobre 2003 et a été complétée par les avenants du 1^{er} décembre 2006 et du 11 décembre 2006. Cette convention qui fixe les montants des aides à la pierre accordés par les différents partenaires de l'OPAH, avait été conclue pour une période de cinq ans et a pris fin en octobre dernier.

Aujourd'hui, huit tranches de déclaration d'utilité publique ont été instruites et une neuvième tranche est en cours d'instruction par les services de l'Etat. L'OPAH RU a permis la remise sur le marché, à fin 2007 (chiffres rendus dans le dernier compte rendu annuel à la collectivité), de 735 logements de qualité pour toutes les catégories de population, y compris les plus modestes. L'objectif fixé, qui sera atteint et sans doute dépassé, est de parvenir fin 2010 à 935 logements réhabilités soit plus de 200 immeubles concernés. Si la Ville souhaite maintenir son dispositif, il est nécessaire d'engager une troisième OPAH RU et par conséquent de mettre en oeuvre une nouvelle convention d'OPAH RU pour les cinq prochaines années. L'addition des logements restant à réhabiliter des précédentes tranches de DUP et celui des futures tranches de DUP représente un objectif quantitatif, pour les 5 ans de l'opération, de 350 logements.

Cette nouvelle convention prévoit notamment les nouvelles participations financières de la Ville de Dieppe, de Dieppe-Maritime en qualité de délégataire des aides à la pierre de l'ANAH et du Département. La caisse d'allocations familiales de Dieppe également signataire de la convention s'engage à transmettre « les signalements » par les ménages des situations de possible indécence et informer des situations identifiées par les contrôleurs de la CAF comme pouvant relever de l'habitat indigne.

- La ville de Dieppe s'engage à réserver :

Pour le suivi animation de l'OPAH RU :

1 600 555 € sur cinq ans soit 320 111 € par an.

Pour l'aide aux propriétaires bailleurs de logements intermédiaires :

276 000 € sur cinq ans soit 55 200 € par an, dans la limite de la dotation budgétaire.

Pour l'aide aux propriétaires bailleurs de logements conventionnés :

800 000 € sur cinq ans soit 160 000 € par an, dans la limite de la dotation budgétaire.

Pour l'aide aux propriétaires occupants :

38 200 € sur cinq ans soit 7 640 € par an, dans la limite de la dotation budgétaire.

Pour le fonds « façades »

un crédit au titre du ravalement obligatoire des façades, dans la limite de la dotation budgétaire.

- Dieppe Maritime s'engage :

à verser pendant cinq ans, un fonds de concours annuel de 80 000 € à la Ville de Dieppe pour soutenir l'effort de production de logements conventionnés sociaux et très sociaux engagé par la Ville.

- L'ANAH s'engage:

Pour le suivi animation de l'OPAH RU :

à subventionner la Ville de Dieppe à hauteur d'un montant maximum de 450 000 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 90 000 € en 2009
- 90 000 € en 2010
- 90 000 € en 2011
- 90 000 € en 2012
- 90 000 € en 2013

D'autre part, l'ANAH s'engage à appliquer les règles en vigueur au moment du dépôt des dossiers par les propriétaires pour leur accorder ses aides :

Pour l'aide aux propriétaires occupants :

- à hauteur de 30% maximum de la dépense subventionnable.
- à hauteur de 35% maximum de la dépense subventionnable pour les propriétaires très sociaux.

Pour l'aide aux propriétaires bailleurs :

- à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable pour les logements conventionnés très sociaux.
- à hauteur de 30% maximum de la dépense subventionnable pour les logements conventionnés sociaux.

- à hauteur de 20% maximum de la dépense subventionnable pour les logements conventionnés intermédiaires.
- à hauteur de 15% maximum de la dépense subventionnable pour les logements à loyer libre dans le cadre d'opérations mixtes comportant majoritairement des loyers maîtrisés.

Taux maximum spécifiques :

à majorer de 20% maximum le taux de subvention en cas de sortie de péril ou d'insalubrité.

Enfin, l'ANAH s'engage à réserver un crédit de 4 230 000 € sur cinq ans pour les subventions aux propriétaires, dans la limite des dotations budgétaires soit 846 000 € par an.

- Le département s'engage, dans la limite de la dotation budgétaire:

Pour le suivi animation de l'OPAH RU :

à subventionner la Ville de Dieppe, à hauteur de 40% d'un plafond de 61 000 € HT, soit un montant de 24 400 € par an sur cinq ans.

Pour les propriétaires occupants :

à accorder une aide sur les travaux de restauration immobilière, dont le taux varie de 25 à 30% et dont le montant des travaux est plafonné entre 8 000 € et 15 000 €

à accorder une aide sur les travaux d'adaptation du logement, dont le taux varie de 30 à 60% et dont le montant des travaux est plafonné à 4 500 €

Pour les propriétaires bailleurs de logements conventionnés sociaux :

à accorder une subvention de 10% du montant hors taxe des travaux retenus par l'ANAH pour la production de logements conventionnés sociaux (LCS).

Pour les propriétaires bailleurs de logements conventionnés très sociaux :

à accorder une subvention de 15 % pour la production de logements conventionnés très sociaux. D'autre part, des primes forfaitaires complémentaires et cumulables seront accordées (notamment une prime de 1000 € pourra être sollicitée lorsque le logement créé comprend au moins 5 pièces principales).

Considérant l'avis favorable émis par la Commission n°6 «Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains » réunie le 5 mars 2009,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer en faveur de cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Société d'économie mixte de l'Agglomération Dieppoise – Demande de
garantie d'emprunt : convention publique d'aménagement de la
ZAC Dieppe Sud**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 38*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du bilan de la convention publique d'aménagement de la ZAC Dieppe Sud Dieppe Sud et afin d'acheter les terrains des huileries, la Société d'économie Mixte de l'Agglomération Dieppoise, SEMAD, a sollicité en date du 12 février 2009 la garantie partielle à hauteur de 80 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 400 000 €

Considérant les avis formulés par la Commission n° 6 « Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains » le 5 mars dernier et, la Commission n° 1 « Finances », le 17 mars dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à la SEMAD pour le remboursement de la somme de 1 120 000 € représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 1 400 000 € que cet organisme contracte auprès de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne de Haute Normandie sont les suivantes :

- Montant1 400 000 €
- Index.....Taux fixe de 4,95 %
- Remboursement du capital au plus tard.....In fine 10 juin 2011
- Commission d'engagement0,10 % du montant du prêt

Article 3 : La Ville déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 dite « loi galland », et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : le Conseil Municipal autorise la signature du contrat de prêt d'un montant de 1 400 000 € à intervenir entre la Caisse d'Epargne de Haute Normandie et la SEMAD et habilite M. le Maire ou l'adjoint délégué à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessitera, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, lesquels reçoivent tous pouvoirs à cet effet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

☞ **33 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, le groupe Centriste et M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant)

☞ **5 voix « contre »** « groupe Dieppe Ensemble »

☞ **M. CUVILLIEZ Christian ne prend pas part au vote**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Lotissement du Golf – Avenant n°4 à la convention publique
d'aménagement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 38*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Convention Publique d'Aménagement du lotissement du Golf entre la Ville de Dieppe et la SEMAD a été signée en 2000 pour une durée de quatre ans. La procédure contentieuse qui a eu lieu à l'encontre de l'arrêté de lotir, a retardé la commercialisation des terrains. Trois avenants à la Convention Publique d'Aménagement ont été passés, dont deux avenants afin de proroger la durée de celle-ci. La Convention Publique d'Aménagement doit expirer au 30 juin 2009.

Pour cette opération, un emprunt in fine de 731 000 € a été contracté avec DEXIA. A ce jour, 631 000 € reste encore à rembourser à la date d'échéance fixée à début avril 2009. La trésorerie de l'opération de 275 000 € ne permet pas de rembourser l'emprunt. Il est à noter qu'en 2007, la SEMAD a versé à la Ville une avance sur le quitus final de l'opération de 150 000 €. La SEMAD propose de renégocier l'emprunt avec DEXIA ou une autre banque. Afin d'étaler cette dette, il est nécessaire de proroger de deux ans la Convention Publique d'Aménagement.

D'autre part, la prolongation de la concession permettra également de vendre les quatre terrains restant à commercialiser. Aujourd'hui, la situation du marché immobilier rend difficile la commercialisation. Il s'agit de grandes parcelles, extrêmement difficiles à vendre au regard de leur prix élevé (entre 122 000 € et 152 000 €). Il conviendra de réduire le prix de vente de ces terrains et de développer la publicité à un niveau national.

Considérant l'avis favorable émis par la Commission n° 6 « Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains », réunie le 5 mars dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de proroger, par avenant, la convention publique d'aménagement du lotissement du domaine du Golf jusqu'au 30 juin 2011.
- d'autoriser la signature de cet avenant n°4 à la convention publique d'aménagement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. CUVILLIEZ Christian ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Bilan 2008 des Acquisitions et Cessions foncières

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, codifiées à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des cessions et des acquisitions d'immeubles donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal ; ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Considérant la présentation intervenue lors de la Commission n° 6 « Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains », réunie le 5 mars dernier,

Au vu des tableaux récapitulatifs présentés en annexe, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel 2008 des cessions et acquisitions foncières.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Proposition de modification du Règlement d'Aménagement de Zone de
la Zone d'Aménagement Concertée du Port de l'Est**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Zone d'Aménagement Concertée du Port de l'Est dite « Eurochannel » à vocation industrielle et artisanale a été créée en 1994 à l'initiative du Syndicat Intercommunal du Parc d'Activités du Port de l'Est (SIPAPE). Elle est implantée pour une partie sur la commune de Dieppe et pour une autre partie sur la commune de Martin-Eglise. L'aménageur en charge de la concession d'aménagement est la SEMAD. Aucune modification dans ses objectifs, son règlement ou son emprise n'a été nécessaire jusqu'à lors.

La révision globale du document d'urbanisme actuel de la Ville de Dieppe en Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), est lancée suite à la délibération du conseil municipal du 2 février 2006. Au terme de cette procédure de révision, le règlement d'Aménagement de Zone (RAZ) sera caduc et remplacé par une zone spécifique intégrée aux règlements graphiques et écrits du PLU.

Sans détailler plus avant la procédure de révision du POS en vigueur en Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire de préciser que cette révision devrait aboutir d'ici deux années environ.

La commune de Martin-Église a approuvé son PLU le 30 juin 2008 dans lequel ont été intégrées les règles d'urbanisme adaptées aux contraintes identifiées pour l'implantation de nouvelles sociétés et/ou le développement des entreprises existantes sur la zone de la ZAC.

A ce jour, l'équipement de la ZAC est achevé et la plupart des parcelles sont occupées ou réservées.

Cependant, l'accueil de nouvelles entreprises sur certaines des parcelles restant disponibles s'avère difficile dans la mesure où leur superficie n'est pas compatible avec la règle de superficie minimale pour construire en vigueur dans la zone.

Les délais incompressibles d'une révision ne sont pas compatibles avec les contraintes identifiées pour l'implantation de nouvelles sociétés.

La commune de Dieppe doit donc procéder, à bref échéance, à une modification du règlement d'aménagement de zone sans remise en cause de l'économie générale du document d'urbanisme en vigueur, dans le but de :

- permettre l'accueil d'entreprises désireuses de s'installer sur la ZAC,
- garantir une meilleure sécurité juridique des autorisations d'urbanisme délivrées.

C'est pourquoi la ville de Dieppe et son aménageur envisagent de modifier dès à présent son règlement d'Aménagement de Zone (RAZ) selon les dispositions prévues à l'article L.311-7 du Code de l'Urbanisme.

Les modifications envisagées sont les suivantes :

Zone ST :

6.1 – Caractéristiques des terrains

Minimum parcellaire actuel :

- 5 000 m² pour les constructions à usage technologique ou industriel,
- 4 000 m² pour les constructions à usage de bureaux et de services.

Modification proposée : il n'est pas fixé de minimum parcellaire.

Zone SI:

6.1 – Caractéristiques des terrains

Minimum parcellaire actuel :

- 5 000 m² pour les constructions à usage technologique ou industriel,
- 4 000 m² pour les constructions à usage de bureaux et de services.

Modification proposée : il n'est pas fixé de minimum parcellaire.

Zone SE :

6.1 – Caractéristiques des terrains

Minimum parcellaire actuel :

- 5 000 m² pour les constructions à usage technologique ou industriel,
- 4 000 m² pour les constructions à usage de bureaux et de services.

Modification proposée : il n'est pas fixé de minimum parcellaire.

Il convient de préciser en vertu de l'article L.123-1-12° du Code de l'Urbanisme, la fixation d'une superficie minimale des terrains constructibles dans un document d'urbanisme n'a pas de caractère impératif et doit, par ailleurs être justifiée par des contraintes techniques relatives à la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif ou « pour préserver l'urbanisation traditionnelle ou l'intérêt paysager de la zone considérée ».

Les terrains compris dans le périmètre de la ZAC n'étant pas concernés par de telles justifications, la modification envisagée est donc conforme aux dispositions précitées. Cette modification ne saurait par ailleurs créer un quelconque préjudice pour les parcelles mitoyennes comportant des bâtiments et/ou aménagements.

Il est à noter que la modification envisagée ne porte aucunement atteinte à l'économie générale des documents d'urbanisme (POS de Dieppe et PLU de Martin-Église).

En l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale ou de Schéma Directeur s'appliquant au territoire, la question de la compatibilité du PLU

(auquel sera intégré le RAZ après sa modification), avec un document d'urbanisme définissant des orientations générales à une échelle plus vaste que celle de la ville de Dieppe ne se pose pas.

Considérant l'avis favorable formulé par la Commission n° 6 « Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains », réunie le 5 mars dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la proposition de modification qui lui est soumise avant de procéder :
 - à sa soumission à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise (à laquelle ont été transférées les compétences du SIPAPE) afin de recueillir son avis,
 - à la notification du dossier de modification aux personnes publiques associées,
 - au lancement d'une enquête publique après désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rouen.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Rue Albert Lamotte – Aménagement des VRD Opération 16 logements
Avenant n°1 au marché 08.312**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal délégué, expose que par délibération en date du 5 novembre 2008, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un marché avec la société Eurovia Haute Normandie dans le cadre de la réalisation des V R D de l'opération de construction de 16 logements rue Albert Lamotte à Neuville lès Dieppe.

Le montant de ce marché de « Travaux préparatoires, terrassements, travaux de voirie, assainissement eaux usées eaux pluviales, tranchées réseaux divers » s'élève à la somme de 184 994,80 € HT soit 221 253,78 € Toutes Taxes Incluses.

Au cours des travaux il est apparu que la fourniture et la pose de 116 mètres de bordurettes P1 pour les retours de garages et délimitation des zones avaient été omises au cahier des charges.

Afin de réaliser ces travaux, il convient de signer un avenant n° 1 avec l'entreprise Eurovia haute Normandie.

Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 2 320,00 € H T soit 2 774,72 € T V A incluse au taux de 19,6%, portant ainsi le total du marché à la somme de 187 314,80 € H T soit 224 028,50 € T T C.

Cet avenant représente une augmentation de 1,25 % du marché initial.

Considérant l'avis favorable émis par la Commission n° 6 « Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains », réunie le 5 mars dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à intervenir avec l'entreprise Eurovia Haute Normandie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Viabilisation de l'îlot Debussy – Avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage public du 7 mars 2008 pour viabilisation d'un îlot urbain

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal délégué, expose que par convention en date du 7 mars 2008, la Ville de Dieppe confie à Sodineuf Habitat Normand en son nom et pour son compte, la réalisation de la viabilisation primaire de cette opération.

Suite à l'intervention de Monsieur le Sous-Préfet, demandant à ce que tous les marchés correspondants à la réalisation de ces travaux passent par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Dieppe, dans le cadre du dossier ANRU relatif à Neuville les Dieppe, les modalités de passation des marchés ont été modifiées.

Afin de modifier également les modalités de facturation des travaux, il est proposé au Conseil Municipal :

– d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 à la convention du 7 mars 2008 modifiant l'article 5 – Montage financier et l'article 6 – Avances et dépenses.

La Ville de Dieppe pourra ainsi procéder à l'acquittement des sommes dues sur présentation par Sodineuf Habitat Normand des décomptes intermédiaires et définitifs des entreprises titulaires des marchés liés à la présente opération.

Il n'est pas dérogé aux autres articles, annexes et conditions de la convention du 7 mars 2008.

Considérant l'avis formulé par la Commission n° 6 « Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains », réunie le 5 mars dernier,

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Prolongation rue Caravelle – Avenant n° 1 à la convention de mandat
de maîtrise d’ouvrage public entre la Ville de Dieppe et Sodineuf
Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal délégué, expose que par convention en date du 7 mars 2008, la Ville de Dieppe confie à Sodineuf Habitat Normand en son nom et pour son compte, la réalisation de la viabilisation primaire de cette opération.

Suite à l'intervention de Monsieur le Sous-Préfet, demandant à ce que tous les marchés correspondants à la réalisation de ces travaux passent par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Dieppe, dans le cadre du dossier ANRU relatif à Neuville les Dieppe, les modalités de passation des marchés ont été modifiées.

Afin de modifier également les modalités de facturation des travaux, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 à la convention du 7 mars 2008 modifiant l'article 5 – Montage financier et l'article 6 – Avances et dépenses, et substituant l'annexe financière actualisée à la précédente.

La Ville de Dieppe pourra ainsi procéder à l'acquittement des sommes dues sur présentation par Sodineuf Habitat Normand des décomptes intermédiaires et définitifs des entreprises titulaires des marchés liés à la présente opération.

Il n'est pas dérogé aux autres articles, annexes et conditions de la convention du 7 mars 2008.

Considérant l'avis formulé par la Commission n° 6 « Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains », réunie le 5 mars dernier,

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Imputation des commandes d'arbres et de végétaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Patricia FARGE, Adjointe au Maire, expose que la circulaire n° INTB 02 000 59 C du 26 février 2002 définit les règles d'imputation des dépenses du service public local. Sont imputés à la section d'investissement :

- les biens immeubles,
- quelle que soit leur valeur unitaire, les biens meubles énumérés dans la nomenclature présentée en annexe de la circulaire ainsi que les biens meubles non mentionnés dans cette nomenclature, mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant,
- les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, et dont le montant unitaire dépasse 500 €TTC.

Cependant, la circulaire précise que les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC, peuvent être imputés en section investissement s'ils figurent dans une liste élaborée par la collectivité, ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire, et faisant l'objet d'une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante.

En ce qui concerne le service espaces verts, les arbres et les végétaux ne font pas toujours partie des biens meubles que l'on peut imputer en investissement parce qu'ils ne figurent pas dans la nomenclature en question et que le montant unitaire de ces biens est généralement inférieur à 500 €TTC.

Le présent rapport a pour objet, comme le permet la circulaire, de définir la liste d'arbres et de végétaux d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC qui seront imputés en section d'investissement.

Seront imputés en section d'investissement, à l'article 2121 :

- les végétaux d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC, mais faisant partie d'une opération de création nouvelle ou de restructuration complète d'un massif d'un montant global supérieur à 500 €TTC,

- les arbres d'un montant unitaire compris entre 150 € TTC et 500 €TTC.

- les arbres d'un montant unitaire inférieur à 150 €TTC, mais faisant partie d'une opération de création ou de renouvellement de tout ou partie d'un alignement d'un montant global supérieur à 500 € TTC. La durée d'amortissement des biens figurant dans la liste ci-dessus sera de un an.

En ce qui concerne les premier et troisième points, les factures correspondantes devront impérativement mentionner l'intitulé de l'opération.

Considérant l'avis émis par la Commission n° 6 « Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains », réunie le 5 mars 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la présente délibération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Semaine du développement durable – convention de partenariat Ville
de Dieppe / Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise
« Dieppe Maritime »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que pour l'édition 2009 de la semaine du développement durable, Dieppe-Maritime a choisi d'organiser un salon autour du changement climatique, du 3 au 5 avril, dont l'objectif sera de sensibiliser les visiteurs aux enjeux du développement durable. Ce salon sera accompagné d'autres actions de sensibilisation, et notamment d'une conférence-débat autour du film « nos enfants nous accuseront ».

La Ville de Dieppe souhaite participer à l'organisation de cette semaine du développement durable en partenariat avec Dieppe-Maritime et en particulier à la réalisation du salon.

Une convention, jointe au présent rapport, définit les conditions de partenariat de Dieppe-Maritime et de la Ville de Dieppe pour la réalisation de ce salon.

Vu l'avis formulé par la Commission n° 3 « Environnement – Développement durable – Tourisme – Coopération internationale », réunie le 26 février dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Mise en place de l'agenda 21 de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 34*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Jacques BOUDIER, Conseiller Municipal délégué, expose que l'Agenda 21 de la Ville de Dieppe, inscrit dans le cadre plus large de l'Agenda 21 d'agglomération, doit répondre concrètement aux enjeux de développement durable en définissant une stratégie de développement et d'aménagement du territoire, déclinée sous forme d'actions, conciliant les notions de protection de l'environnement, d'équité sociale et d'efficacité économique.

Une fiche de présentation de la démarche, jointe au présent rapport, précise notamment les thématiques retenues ainsi que la composition et l'organisation des différents organes intervenant dans cette démarche.

Vu l'avis formulé par la Commission n° 3 « Environnement – Développement durable – Tourisme – Coopération internationale », réunie le 26 février dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affirmer l'engagement de la Ville de Dieppe dans la prise en compte des enjeux de développement durable,

- d'affirmer la volonté de mettre en place un Agenda 21 à l'échelle de la Ville,

- de valider les thématiques proposées,

- de valider la composition des collèges ainsi que celle du comité de pilotage.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

☞ **34 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, le groupe Centriste, M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant)**

☞ **5 « abstentions » (groupe Dieppe Ensemble)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Salle polyvalente à usage scolaire Pierre Curie à Neuville-lès-Dieppe –
Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet
En'Act Architecture**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Patricia FARGE, Adjointe au Maire, expose que par marché n° 05.292 notifié le 21 septembre 2005, la ville de Dieppe a confié au cabinet d'architecture « En Act Architecture » la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente à usage scolaire dans l'enceinte de l'école Pierre Curie à Neuville les Dieppe.

Le montant initial du marché s'élève à la somme de 29 100,00 €HT soit 34 803,60 € TTC pour un montant estimé de travaux de 300 000,00 €HT.

Un premier avenant, intégrant l'installation de panneaux photovoltaïques, a été signé le 20 novembre 2007, portant le montant du marché à la somme de 35 987,00 € HT soit 43 040,45 € TTC pour un nouveau montant estimé de travaux de 371 000,00 €HT.

Après attribution des marchés pour un montant de 334 439,76 €HT un second avenant a été signé en février 2009 ramenant le montant du marché à la somme de 32 440,66 €HT soit 38 799,03 €TTC

Suite aux différents avenants aux marchés de travaux signés en février 2009, il convient d'ajuster à nouveau la rémunération du maître d'œuvre et de signer un avenant n° 3 tenant compte des changements intervenus.

Par conséquent, le nouveau montant total des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter s'élevant à la somme de 359 114,26 €HT, cela porte le montant du marché de maîtrise d'œuvre à la somme de 34 834,08 €HT soit 41 661,56 €TTC, représentant une augmentation de 2 393,42 €HT soit 2 862,53 €TTC par rapport à l'avenant n° 2.

La commission d'appel d'offres réunie le 18 mars 2009 a donné un avis favorable à la signature de cet avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre n° 05 292 avec le cabinet « En Act Architecture »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parking de la plage – Désignation d'un représentant

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à ses statuts, la régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parking de la plage, est administrée par sept membres : 4 représentants du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe et 3 représentants des organismes extérieurs.

Parmi ces derniers, figure l'Office de Tourisme de l'Agglomération Dieppoise, qui a informé la Ville de Dieppe de son souhait de désigner un nouveau représentant au Conseil d'Exploitation, en lieu et place de Madame Véronique BRESSON.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Bruno BIENAIME, Président de l'Office de Tourisme de l'Agglomération Dieppoise, membre du Conseil d'Exploitation de la Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parking de la plage.

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

M. BIENAIME Bruno est désigné par 39 voix.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Parc de stationnement de la plage – demande de gratuité Dieppe Rétro
5-6 septembre 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que l'association Dieppe Rétro organisera les 5 et 6 septembre 2009 une manifestation de véhicules anciens de collection à Dieppe.

Afin de permettre le stationnement de ces véhicules dans l'enceinte du parking de la plage, elle souhaite bénéficier à titre gracieux :

- de 40 places de stationnement en sous-sol dans la nuit du 5 au 6 septembre,
- de 50 places en surface l'après-midi du 6 septembre,

L'association prévoit de prendre à sa charge une société de gardiennage pour assurer la protection des véhicules.

Vu l'intérêt local et le caractère exceptionnel de cette manifestation ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du parking de la plage réuni le 20 mars 2009 ;

il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité du stationnement dans les limites citées ci-avant. La valorisation de cet apport figurera dans le bilan de la manifestation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Parc de stationnement de la plage – demande de gratuité
La Fête du Jeu / 1,2,3, à vous de jouer les 19, 20 et 21 mai 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe organisera les 19, 20 et 21 mai 2009 la « Fête du Jeu » et « 1,2,3 à vous de jouer ».

Afin d'accueillir ces manifestations, il est nécessaire de réserver le parking de surface du parc de stationnement de la plage et d'y interdire par conséquent le stationnement. Il convient également d'accorder la gratuité de ce parking aux exposants et organisateurs pendant toute la durée de l'événement.

Vu l'intérêt local et le caractère exceptionnel de ces manifestations ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du parking de la plage réuni le 20 mars 2009 ;

il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité du stationnement les 19, 20 et 21 mai 2009, sur la zone dédiée au stationnement en surface du parking de la plage.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Projet Educatif Local – Programmation 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que chaque année, dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL), la Ville de Dieppe, avec le soutien de ses partenaires institutionnels (services de l'Etat, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe), élabore un programme d'activités en faveur des enfants et des jeunes. Les demandes de financement 2009 présentées par les porteurs de projets ont été examinées au regard du rapport d'activités et du bilan financier 2008.

La présente programmation s'appuie sur les dispositifs en place : Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), « Projet Educatif Local » de la DRDJS, Ticket sport, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports soutient certaines actions mises en œuvre dans le cadre d'un PEL. Elle subventionne prioritairement des actions liées à la méthodologie (coordination, diagnostic, évaluation, formations) et des activités en faveur des jeunes âgés de 11 à 17 ans, sur le temps extra-scolaire (mercredi, vacances, week-ends).

Le Conseil Général, dans le cadre de l'opération Ticket sport, s'associe à la démarche pour permettre aux enfants de plus de 6 ans de pratiquer des activités physiques et sportives pendant les vacances scolaires. Cette opération ouverte en priorité aux enfants non-licenciés est destinée à faciliter l'accessibilité des jeunes à des pratiques régulières. La Direction des sports de la Ville de Dieppe propose, à toutes les vacances scolaires, des animations sportives.

A travers la présente programmation, la volonté de poursuivre et de développer les activités en faveur des enfants et des jeunes est réaffirmée, malgré la baisse des recettes liées aux dispositifs illustrant le désengagement de l'Etat.

Vu l'avis formulé par la Commission n° 4 « Education – Formation – Enfance », réunie le 16 mars 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation 2009 du PEL,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau ci-joint (Fonction 255 Nature 6574 Service 3781),
- de déposer de nouveaux dossiers de subventions au titre du Projet Educatif Local (DRDJS) et de Ticket sport (Département),

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions à intervenir avec les services de l'Etat et le Conseil Général de la Seine-Maritime et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 422 Nature 74718 et 7478 Service 3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Action « Prévention Spécialisée » - Convention tripartite Ville de Dieppe / Conseil Général / Foyer Duquesne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose qu'en application de conventions signées avec le Foyer Duquesne et le Conseil Général de la Seine-Maritime, la Ville de Dieppe, soutient depuis 2003, les actions de prévention spécialisée de l'association sur son territoire.

La Ville de Dieppe contribue aux dépenses du club de prévention à hauteur de 10 % du budget autorisé par le Département. Au titre de l'exercice 2009, la participation prévisionnelle s'élève ainsi à 64 050 euros.

La convention pluri-annuelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2008. Une nouvelle convention a été validée lors de la Commission Permanente du 26 janvier 2009. Conformément aux dispositions de l'article 8, elle est consentie pour un an renouvelable.

Il est également proposé à la Ville de participer à l'Instance locale de concertation composée des signataires de la convention afin de suivre et d'évaluer les actions mises en œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature de la convention relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée par l'association Foyer Duquesne sur la ville de Dieppe,
- de payer, selon les modalités décrites à l'article 3-2, la subvention municipale à l'Association Foyer Duquesne (imputation : 025-6574-3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Conventions d'objectifs et de partenariat (Maison de jeunes / Maison pour Tous de Neuville, la Maison des Jeunes et de la Culture – Centre Ville – la Maison Jacques Prévert et l'association « Oxygène »)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que les conventions d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Dieppe et les Maisons de Jeunes – centres sociaux sont arrivées à échéance le 31 décembre 2008. Un examen partagé des bilans et des projets des structures ainsi que des rencontres partenariales ont permis d'élaborer de nouvelles conventions. Les attentes de la municipalité y sont notamment exposées.

Considérant que les associations concourent au maintien du lien social, la municipalité souhaite permettre l'accès des familles modestes aux activités et favoriser l'accueil de celles qui sont confrontées aux plus grandes difficultés. Cette ambition suppose l'instauration de tarifs adaptés et une harmonisation des pratiques tarifaires sur l'ensemble de la ville. Les besoins spécifiques de certains publics doivent également être pris en compte, notamment ceux des familles mono-parentales. Une évolution des horaires d'ouverture, prenant en compte en particulier, la suppression de l'école le samedi matin est par ailleurs nécessaire.

Le renforcement des rencontres et des échanges entre habitants est associé à la dynamisation de l'animation des quartiers. La réussite de cette démarche requiert la participation de tous les acteurs locaux. A ce titre, l'instauration d'un partenariat opérationnel avec les établissements scolaires est encouragée. La Ville souhaite quant à elle associer les associations à toutes ses initiatives et plus particulièrement à la démarche de démocratie locale mise en place.

Conformément à ces attentes partagées et aux projets des associations, une répartition des moyens humains et financiers a été réalisée par secteur. La participation de la Ville visant à couvrir les besoins de financement s'opère de manière différente selon les associations en fonction des financements obtenus par ailleurs. Les secteurs sont les suivants :

- Maison des Jeunes et de la Culture centre ville : jeunesse (accueil de loisirs, multimédia, studio de répétition), action culturelle (arts plastiques, expos, éducation à l'image, mois de l'image), socio-culturel (enfance-famille, accompagnement scolaire),

- Maison des jeunes / Maison pour tous de Neuville : ados 12-18 ans (PAJ Neuville, Espace ados Val Druel, prévention, initiatives jeunes), enfants 6-12 ans (CLSH, accompagnement scolaire, séjours), adultes (entr'amis, extra-muros, initiatives jeunes adultes), maison pour tous (manifestations, activités sportives, accueil),

- Oxygène : petite enfance (halte-garderie, parentalité), insertion (dynamique vers l'emploi / accompagnement professionnel, insertion 5 C), animation globale (accueil / information / fêtes et manifestations, accompagnement scolaire, enfance / jeunesse, adultes et famille),

- Maison Jacques Prévert : petite enfance 0-6 ans (fable, après-midis récréatifs, accueils et ateliers enfants-parents), animations collectives familles (anim'familles année et été), actions et activités jeunes 7-18 ans

(enfance 7-14 ans, ados - jeunes adultes), activités artistiques 6-18 ans, activités artistiques adultes, manifestations (diverses et carnaval)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer aux associations les subventions suivantes :
- Oxygène : 210 000 euros
- Maison Jacques Prévert : 218 000 euros (hors financement du poste de directeur)
- Maison des jeunes / Maison pour tous de Neuville: 140 000 euros
- Maison des Jeunes et de la Culture centre ville : 143 500 euros
- d'autoriser la signature des conventions d'objectifs et de partenariat avec les associations

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Contrat Urbain de Cohésion Sociale – programme d’actions 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que conformément aux modalités de fonctionnement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009, une première phase de programme d'actions 2009 a été élaborée. Les dossiers de demande de financement de l'exercice - comprenant un rapport d'activités et un compte rendu financier 2008 ainsi qu'une description de l'action et un budget prévisionnel 2009 - ont été examinés par le comité technique le 18 février 2009. La programmation d'actions a été approuvée par le comité de pilotage le 13 mars 2009.

Cette première programmation est constituée de la poursuite de projets pluriannuels et du renouvellement partiel d'actions 2008. De nouvelles actions ont été mises en place en fin d'année 2008 sur plusieurs champs : l'accompagnement professionnel des publics non pris en compte dans les dispositifs existants, le soutien psychologique de personnes isolées et/ou âgées, l'aide à la mobilité des jeunes, ... L'élaboration de deux projets, une épicerie solidaire et un centre social au Val Druel, est aussi en cours.

Les projets soutenus doivent répondre aux besoins repérés, améliorer la vie quotidienne des habitants et réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur environnement. Le maintien du financement accordé suppose la participation des publics visés. Il convient également de porter une attention particulière à la maîtrise des coûts de gestion.

Comme en 2008, l'Etat a décidé de ne déléguer que 88 % de la dotation initiale. Compte tenu du montant de l'enveloppe actuellement disponible, l'Etat ne pourra subventionner qu'une partie des actions. Une réallocation de crédits complémentaires pourrait avoir lieu en cours d'année. Cette deuxième phase de programmation portera sur la reconduction d'actions récentes et la mise en place de nouveaux projets dans la limite des crédits attribués à Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la première phase de programmation 2009 du CUCS,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau de financement ci-joint (inscrites au budget 824 - 6574 - 378 et 255 - 6574 - 3781),
- d'autoriser la signature des avenants aux conventions 2007-2009 avec les porteurs de projet,

- de déposer des dossiers de demande de subventions 2009 auprès de l'Acisé et de la CAF de Dieppe pour les actions portées par la Ville et d'autoriser la signature des conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (824 - 74718 - 378 et 422 - 74718 et 7478 - 3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Portage des repas à domicile – modification du quotient familial et des tarifs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que la tarification et le règlement du portage des repas à domicile ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 2 avril 1997. Quatre tarifs ont été déterminés en fonction de la situation familiale et des revenus mensuels. La première tranche était basée sur le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (minimum vieillesse) de 1997.

Depuis 1997, les tarifs ont été réévalués régulièrement sans que le barème soit revu.

Afin de tenir compte de l'évolution, d'une part, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées et d'autre part, du coût des repas, il est proposé de modifier les tranches du barème et d'appliquer une augmentation moyenne des tarifs de 2,5 %.

La première tranche du barème étant calculée en référence à l'allocation de solidarité aux personnes âgées, les bénéficiaires de cette allocation pourront donc accéder au tarif le plus bas.

Propositions de barème et tarifs pour l'année 2009

Tranche	Revenus mensuels				Tarif
	Personnes seules		Couples		
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
1		700		1300	4,6
2	700,01	900	1300,01	1500	6,15
3	900,01	1100	1500,01	2100	8
4	1100,01		2100,01		8,65

Considérant l'avis émis par la Commission n°2 « solidarités habitat – démocratie participative – vie associative », réunie le 16 mars 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le nouveau barème et la tarification révisée à compter du 1er avril 2009.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Contrat Enfance 2008/2011 – conventions avec les associations
partenaires (Accueil et Eveil en Famille, Maison Jacques Prévert
et Foyer Duquesne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe, pour la période 2008-2011.

Ce nouveau contrat prévoit la reconduction des actions développées dans les précédents contrats enfance, pour les associations : Accueil et Eveil en Famille, Foyer Duquesne et Maison Jacques Prévert.

Considérant l'avis émis par la Commission n°2 « solidarités habitat – démocratie participative - vie associative », réunie le 16 mars 2009,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions avec les associations partenaires pour la mise en place des actions inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse,
- à verser aux associations au titre de l'année 2009 et selon les conditions prévues dans les conventions, le montant du besoin de financement prévisionnel dont une partie sera remboursée à la Ville par la C.A.F selon les modalités prévues au Contrat.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au B.P. 2009, aux imputations budgétaires suivantes :

- Petit Prévert	522.6574.24 C
- Fable	522.6574.24 D
- Accueil et Eveil en Famille (péri -scolaire)	522.657.22
- Accueil et Eveil en Famille (accueil permanent)	522 6754.23
- Foyer Duquesne	522.6574.24 A

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Centre Balnéaire « les Bains » - Avenant n° 2 aux conventions avec les clubs sportifs CMND – Piranhas – Club de sports sous-marins dieppois

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 10 mai 2007, le conseil municipal a approuvé la signature de conventions avec les trois clubs sportifs utilisateurs du grand bassin du centre balnéaire : Club Municipal de Natation de Dieppe, Piranhas et Club des Sports Sous-marins Dieppois.

Ces conventions avaient notamment pour objet de fixer :

- les conditions financières d'utilisation, sachant que conformément au contrat d'affermage la ville s'engage à subventionner les clubs pour leur permettre de faire face à cette dépense
- le montant de la contribution annuelle à verser aux clubs tel qu'il ressort du planning prévisionnel arrêté chaque année d'un commun accord entre la Ville, le Délégué et le Club.

Pour mémoire cela représente :

CMND : 2420 lignes / heures

Piranhas : 1044 lignes / heures

CSSMD : 150 lignes / heures

Considérant l'avis formulé par la Commission n°5 « Culture – Jeunesse – Animations de quartiers – Saison culturelles – Sport », réunie le mardi 10 mars 2009,

Il est donc proposé au Conseil municipal :

1/ d'autoriser la signature des avenants n° 2 aux conventions conclues avec les clubs sportifs concernés fixant le montant de la contribution 2009.

2/ d'autoriser le versement aux clubs concernés des subventions dont l'inscription est prévue au BP 2009 : fonction 414 - nature 6574 - service 3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Résidence Irénée Bourgois rue de la Barre – Mise en place d’une
activité gymnastique en direction des séniors / signature d’une
convention avec Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que la ville a mis en place une activité physique en direction des séniors des résidences de personnes âgées, activité définie et conduite par le service animations des sports.

La Société SODINEUF Habitat Normand, gestionnaire de la R.P.A. Irénée Bourgois a souhaité intégrer ce dispositif afin d'en faire bénéficier les résidents de cette résidence.

Afin de fixer les conditions du développement de l'activité, un projet de convention a été élaboré définissant les obligations des parties :

- Mise à disposition de personnel qualifié et diplômé ainsi que du matériel pédagogique par la ville de Dieppe.
- Facturation des 35 séances annuelles à la Société SODINEUF Habitat Normand sur la base de 21,60 € la séance pour l'année 2009.

Considérant l'avis formulé par la Commission n° 5 « Culture – Jeunesse – Animations des quartiers – Saisons culturelles – Sports », réunie le mardi 10 mars 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention avec la Société SODINEUF Habitat Normand.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Convention type de prêt d'exposition appartenant à la Médiathèque
Jean Renoir**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre d'animations ponctuelles, la Médiathèque Jean Renoir est régulièrement sollicitée par d'autres structures extérieures pour le prêt d'une exposition lui appartenant, intitulée « *Des livres pour le plaisir...* » de Régis Houlet.

C'est pourquoi, il convient aujourd'hui de préciser par une convention-type sous quelles conditions, la Ville de Dieppe notamment son service la Médiathèque Jean Renoir prête cette exposition aux structures extérieures.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet de convention-type, ci-joint, destiné à définir les conditions de prêt,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à venir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Hommage à Karine Viel – complément à la délibération du 18
décembre 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 31*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que le décès de Karine VIEL, directrice de la Maison des Jeunes et de la Culture de 2005 à 2007 est survenu à l'issue d'une maladie grave et foudroyante le 11 novembre 2008.

En souvenir des qualités humaines de Karine VIEL mais aussi de son dynamisme et son caractère volontaire, les élus ont voté en Conseil Municipal du 18 décembre dernier le versement de la somme de 200 €, participant ainsi à l'hommage qui lui est rendu.

En effet, une souscription a été ouverte afin d'offrir à sa fille Emma, une oeuvre d'art permettant ainsi de faire perdurer le lien existant entre Karine et la Ville de Dieppe.

Considérant :

- que Karine VIEL a travaillé en partenariat avec la Maison Jacques Prévert pour défendre des dossiers importants tels que la convention avec la Ville, (en collaboration avec son directeur, Jean-Claude BISOTTO),

- que Jean-Claude BISOTTO s'est porté volontaire pour être le secrétaire du groupement « Les Amis de Karine VIEL »,

- que la Maison Jacques Prévert a été d'accord pour accueillir le groupement et le soutenir administrativement, notamment en créant une ligne budgétaire spécifique pour recueillir les dons, (code : 2 /intitulé : Les Amis de Karine VIEL)

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la somme de 200 € sur la ligne budgétaire spécifiquement ouverte à la Maison Jacques Prévert.

Les crédits sont ouverts au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus, par :**

☞ **31 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts)**

☞ **8 « abstentions » (« groupe Dieppe Ensemble », « groupe centriste », « M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant »)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Bar restaurant du Centre Culturel Jean Renoir / Convention portant
sur le cahier des charges pour l'exploitation et détermination du
montant de la redevance d'occupation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère Municipale déléguée, expose que la convention d'occupation du domaine public conclue pour l'exploitation du bar restaurant du centre culturel Jean Renoir arrive à échéance au 30 juin 2009.

Il y a lieu, conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), et au regard des directives et de la jurisprudence communautaires, de mettre en oeuvre la procédure pour la désignation d'un nouvel exploitant, en organisant une mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges.

Au regard de la spécificité de cet établissement qui est intégré dans l'ensemble immobilier constitué de la médiathèque et de la scène nationale, et au regard de l'expérience de la dernière période d'exploitation, il apparaît nécessaire de renforcer dans le cahier des charges, tel qu'adopté en mai 2000 par le conseil municipal, les dispositions permettant de renforcer la synergie entre le restaurant et les équipements culturels (article 5 du cahier des charges).

Par ailleurs, conformément à l'article L 2125-3 du CG3P il est proposé de fixer la part fixe de la redevance à 10 565 € H.T. et la part variable à 1% du chiffre d'affaires brut, la redevance étant due à partir de 1er octobre 2009 de façon à prendre en compte la période de préparation de l'exploitation et les éventuels travaux de décoration des lieux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le cahier des charges et les modalités de détermination de la redevance d'occupation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Participation aux dépenses de l'école privée « La Providence »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 34*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que la «Providence» est un établissement privé sous contrat d'association, situé depuis la rentrée scolaire 1999/2000 sur le territoire de la Commune de St Aubin sur Scie.

Depuis, la Ville contribue chaque année aux frais de fonctionnement de l'établissement au vu du nombre d'élèves dieppois et neuvillais scolarisés sur l'année en cours.

Pour 2009, il est proposé de reconduire la participation de la Ville sur la base du forfait élève accordé l'an passé, soit 335 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Sachant que 83 élèves dieppois et neuvillais sont inscrits à l'école La Providence, contre 79 l'an passé, la participation de la Ville s'établit à 27 805 €

Cette somme est à imputer au budget primitif 2009 au 212-6574.9-326.

La Commission n° 4 « éducation – formation – enfance », réunie le 16 février 2009 a émis un avis favorable.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

☞ **34 voix « Pour » (« groupe des Elus Communistes et Républicains », « groupe Dieppe A-Venir », « groupe des Elus Verts », « groupe « Dieppe Ensemble », « groupe centriste », « M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant »)**

☞ **5 « abstentions » : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GILLET Christelle, Mme DUPONT Danièle, M. BEGOS Yves, M. BOUDIER Jacques.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que conformément à l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales, l'acquisition du matériel d'enseignement à usage collectif est une dépense obligatoire, à la charge des communes.

Par contre, bien que les fournitures scolaires à caractère individuel soient à la charge des familles, la municipalité entend garantir la gratuité de l'enseignement en prenant en charge cette dépense facultative afin que chaque enfant soit équipé en fournitures scolaires. La Ville en effet souhaite que les familles ne soient pas sollicitées financièrement pour assurer les dépenses liées à la scolarité des enfants, c'est d'ailleurs ce qui a motivé la dotation exceptionnelle des coopératives scolaires.

Par ailleurs, il est proposé pour l'année 2009 de soutenir l'achat des manuels scolaires afin de limiter tant que faire se peut le recours aux photocopies.

En dehors de toute contrainte liée à l'obligation scolaire, il est proposé d'accorder également un crédit « élève et classe » aux écoles maternelles et de participer au fonctionnement des 4 réseaux d'aide et de la médecine scolaire implantés à Dieppe conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Le crédit global à notifier en 2009, s'élève à la somme de 137 820,00 €

Le marché des fournitures et des livres est reconduit avec la Librairie des Ecoles et Janvier.

	CREDITS 2008	CREDITS 2009
Elémentaires		
Livres	17,00 €	17,50 €
Fournitures gratuites	20,00 €	20,50 €
Ecoles en Z.E.P.		
Livres	17,00 €	17,50 €
Fournitures gratuites	24,00 €	24,50 €
Crédit collectif classe	155,00 €	158,00 €
Crédit classe intégration		
Classe	58,00 €	60,00 €
Elève	20,50 €	21,50 €
Poste Adaptation	92,00 €	95,00 €
Crédit école (consommables informatique)	160,00 €	160,00 €

Maternelles		
Crédit élève	20,50 €	21,50 €
Crédit collectif classe	155,00 €	158,00 €
Crédit école (consommables informatique)	80,00 €	80,00 €
RESEAUX D'AIDE	4 000,00 €	4000,00 €
MEDECINE SCOLAIRE	350,00 €	350,00 €

La Commission n° 4 « éducation – formation – enfance », réunie le 16 février 2009 a émis un avis favorable.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Tarification des restaurants scolaires – enseignants – année 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que les circulaires interministérielles FP/4 n° 2025 et 2B n° 2257 du 19 juin 2002 relatives à la réglementation et aux taux de prestations d'action sociale, modifiées par les circulaires B9 n° 2128 et 2BPSS n° 07-182 du 30 janvier 2007 relatives aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, fixent l'aide attribuée aux communes par repas servi aux enseignants.

Cette aide est revalorisée à 1,11 € par repas au lieu de 1,08 € à compter du 1er janvier 2009, ce qui modifie le tarif applicable aux enseignants dont l'indice est inférieur ou égal à 465, pour le porter à 3,14 € au lieu de 3,17 €

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte cette revalorisation et de mettre à jour le tarif des enseignants comme cité ci-dessus.

La Commission n° 4 « éducation – formation – enfance », réunie le 16 mars 2009 a émis un avis favorable.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Convention d'objectifs et de financement de la CAF relatif à la pose de stores à l'Espace Dolto dans les salles d'activités

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que dans le programme de travaux pour l'année 2008, des travaux d'aménagements fonctionnels ont été prévus dans les structures Petite Enfance de la Ville.

A l'Espace « Françoise Dolto » étaient prévues la pose de stores et la création d'ouvrants dans le haut des baies des salles d'activités.

Par décision du Conseil Municipal du 29 mai 2008 (délib. n° 24) Monsieur le Maire a été autorisé à solliciter toutes subventions éligibles auprès des partenaires institutionnels dont la CAF pour de tels aménagements. Suite à cette demande la CAF propose de signer la convention d'objectifs et de financement pour ces aménagements à hauteur de 2070,80 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention d'objectifs et de financement établie par la CAF pour le versement de cette subvention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Admissions en non valeur – proposition de huis clos

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Admissions en non valeur – budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE VING SIX MARS DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 18 mars 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 25), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°43), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°3.3), Mme Christelle GILLET, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°26), Mme Jocelyne CYPRIEN (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3.3).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°26), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. VERGER Daniel (à partir de la question n°44), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3.3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres sur les états présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Il s'agit principalement :

- de redevables dont la dette est inférieure à 30 € (seuil pour poursuites au delà du commandement).
- de créanciers dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources ou percevant le RMI).

Le montant global de l'admission en non-valeur est de 3 193,51 €

La Commission n° 1 « Finances », a été saisie de ces demandes d'admissions en non-valeur, le 17 mars dernier.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
